

New York Times, le 16 septembre, 2025
Par Navy Pillay

Mme Pillay est la présidente de la Commission internationale indépendante d'enquête des Nations Unies sur les violations des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Gaza.

En 1995, le président sud-africain Nelson Mandela m'a demandé d'être juge au Tribunal pénal international du Rwanda. Le panel judiciaire que j'ai présidé a condamné trois Rwandais pour génocide. Je comprends donc le mot « génocide », et ce n'est pas un mot que j'utilise à la légère. C'est la tentative délibérée de détruire, totalement ou en partie, un peuple. Cela représente l'atteinte la plus grave de notre civilisation et la violation la plus grave du droit international.

Aujourd'hui, la commission des Nations Unies que je dirige publie son analyse juridique des actions israéliennes dans la bande de Gaza. Notre conclusion est flagrante : Israël a commis un génocide contre les Palestiniens à Gaza. Cette conclusion est basée sur des enquêtes et des preuves approfondies sur la période comprise entre le 7 octobre 2023, date du début de la guerre, et le 31 juillet 2025. Elle a été corroborée par de multiples sources et évaluée selon le cadre juridique rigoureux de l'ONU. Convention sur le génocide de 1948, dont Israël fait partie.

Mon organisation, la Commission internationale indépendante d'enquête sur le territoire palestinien occupé, a été créée par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en 2021. Elle est supervisée par des experts nommés qui sont soutenus par des membres du secrétariat de l'ONU. La Commission fait part de ses conclusions au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale (des Nations Unies).

L'échelle de la destruction est dévastatrice. Plus de 64 000 Palestiniens ont été tués, dont plus de 18 000 enfants et près de 10 000 femmes, selon les responsables de la santé de Gaza. L'espérance de vie estimée à Gaza est passée de 75 ans à un peu plus de 40 ans en une seule année, l'une des baisses les plus fortes enregistrées. Les hôpitaux, les écoles, les églises, les mosquées et des quartiers entiers ont été détruits. Notre analyse a révélé que la famine a été utilisée comme arme de guerre et que le système médical a été délibérément détruit. Les soins de santé maternels ont été gravement compromis. Des enfants ont été affamés, abattus et enterrés sous les décombres. Selon l'UNICEF, un enfant est mort chaque heure à Gaza. Ce ne sont pas les accidents de la guerre. Ce sont des actes calculés pour entraîner la destruction d'un peuple.

L'établissement du génocide s'applique non seulement à l'acte, mais aussi à l'intention. Ici aussi, les preuves sont flagrantes. De hauts dirigeants israéliens, y compris le président, le premier ministre et l'ancien ministre de la Défense, ont déshumanisé les Palestiniens. Yoav Gallant, le ministre de la Défense au moment des attentats du 7 octobre, a déclaré : « Nous combattons des animaux humains », tandis que le président Isaac Herzog a proclamé que toute la nation palestinienne était responsable. Leurs paroles ont été assorties d'actes : des bombardements aveugles rendant Gaza inhabitable, le blocage de l'aide humanitaire, la violence sexuelle et sexiste et un siège que nous avons conclu destiné à affamer la population. Le tout constitue un modèle qui démontre une intention génocidaire.

La commission a également constaté que des Palestiniens ont été tués alors qu'ils cherchaient de la nourriture dans des sites de distribution dirigés par la Fondation humanitaire de Gaza, l'entité soutenue par Israël et les États-Unis qui a largement remplacé le réseau d'aide existant. Des centaines, y compris des enfants, ont été abattus alors qu'ils tentaient d'accéder à l'aide.

Certains soutiennent que le terme « génocide » est trop grave pour être appliqué alors que la guerre d'Israël se poursuit. Mais la loi est explicite : l'obligation de prévenir le génocide survient au moment où un risque grave est évident. Ce seuil a été franchi il y a longtemps dans cette guerre. En janvier 2024, la Cour internationale de justice a informé tous les États qu'il y avait un risque sérieux de génocide à Gaza. Depuis lors, les preuves n'ont fait que s'approfondir et les meurtres se sont multipliés.

Qu'est-ce que cela signifie pour la communauté internationale ? Cela signifie que ses obligations ne sont pas facultatives. Chaque État a l'obligation d'empêcher le génocide partout où il se produit. Cette obligation exige une action : arrêter le transfert d'armes et de soutien militaire utilisés dans les actes génocidaires, assurer une assistance humanitaire sans entrave, arrêter le déplacement et la destruction massives et utiliser tous les moyens diplomatiques et juridiques disponibles pour arrêter le meurtre. Ne rien faire ce n'est pas de la neutralité. C'est de la complicité.

Je n'écris pas ces mots en tant qu'adversaire d'Israël. Je reconnais la souffrance des Israéliens qui ont perdu des êtres chers dans les horribles attaques du Hamas du 7 octobre, qui ont tué quelque 1 200 personnes, et la douleur des familles des quelque 50 otages qui restent en captivité, dont une vingtaine qui seraient encore en vie. Notre commission a documenté les crimes du Hamas. Mais aucun crime, aussi grave soit-il, ne justifie le génocide. Répondre à l'atrocité par l'atrocité, c'est abandonner les valeurs mêmes pour lesquelles le droit international a été créé.

L'histoire jugera comment le monde réagit. Au Rwanda, la communauté internationale n'a pas empêché le génocide, ni n'est intervenue pour arrêter le meurtre une fois que le génocide a débuté. Aujourd'hui, la communauté internationale échoue à nouveau à agir - cette fois, à Gaza. Les faits sont rapportés quotidiennement. Les avertissements sont sans équivoque. La loi est claire. Les enjeux, la survie d'un peuple, ne pourraient pas être plus élevés.

L'obligation de prévenir le génocide appartient non seulement aux États, mais aussi au système international dans son ensemble. Le Conseil de sécurité de l'O.N.U. ne doit pas être le cimetière de la conscience. Les organisations régionales, les parlements nationaux, la société civile et les citoyens ordinaires ont tous un rôle à jouer pour faire pression sur les gouvernements pour qu'ils agissent. La Convention sur le génocide est née des cendres de l'Holocauste avec un vœu solennel : « Plus jamais ». Ce vœu n'a aucun sens s'il ne s'applique qu'à certains et pas à d'autres.

J'exhorte chaque gouvernement, chaque dirigeant et chaque citoyen à se questionner : que répondrons-nous lorsque nos enfants et nos petits-enfants nous demanderont ce que nous avons fait pendant que Gaza était incendiée ? Chaque acte de génocide est un test de l'humanité qui nous lie.

La prévention du génocide n'est pas une question de discrétion des États. C'est une obligation légale et morale, et elle n'admet aucun retard. La loi exige une action. Notre humanité commune l'exige.